

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DE CONSEIL  
DU 9 OCTOBRE 2000**

L'an deux mil, le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, CORTELLA, VALENTIN, BOLLET, BAUJARD, GAUDÉ, GASNIER, ORRY, DUCHAMP, TISSERAND, COMTE, GRUER, SCUBLA, Mmes CLOUET et ASDRUBAL, MM. BŒUF, GARNIER, DESBOIS et Mlle EGASSE.

Excusés : Mme TERRIOT (procuration à M. VALENTIN), M. GRELET (procuration à M. DUCHAMP), M. TOURNY (procuration à M. BOLLET), Mme GESSAY (procuration à M. THIBAUT) et M. BEDREDDINE (procuration à M. TISSERAND).

Absents : MM. REBEROL et MIELLE.

M. Olivier SCUBLA est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2000 est adopté sans observation.

## **1 – Compte rendu des décisions prises par le maire**

Le conseil municipal donne acte à M. le Maire du compte rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 12 juillet 1996) :

- de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard de onze déclarations d'intention d'aliéner ;
- de contracter un emprunt de 2 400 000 F auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne, au taux de 5,50 % pour une durée de douze ans, échéance annuelle.

M. DESBOIS se fait confirmer les raisons de la réalisation de l'emprunt, tout en rappelant qu'il y a plusieurs semaines, il avait émis l'idée de ne pas trop tarder à réaliser l'emprunt communal en raison du risque de hausse des taux.

M. MAILLOT rappelle qu'il s'agit de l'emprunt voté pour le budget 1999 mais non encore réalisé compte tenu des disponibilités en trésorerie ; par ailleurs, il dément la rumeur selon laquelle le personnel communal a été payé avec quelques jours de retard en raison de l'absence de trésorerie disponible.

Il signale néanmoins que les services municipaux rencontrent parfois des difficultés avec le logiciel de gestion actuellement utilisé à la mairie ; M. GAUDÉ et le service administratif sont chargés d'examiner le problème en vue du passage à l'Euro.

Il souligne enfin qu'il vaut mieux différer au maximum la réalisation de l'emprunt afin de ne pas anticiper les remboursements et que les variations de taux à un mois d'intervalle sont pratiquement nulles.

## **2 – Acquisition de biens meubles : imputation en investissement**

Le conseil décide d'imputer en investissement les biens meubles ci-après d'un montant unitaire inférieur à 4 000,00 F :

- panneaux liège école primaire ;
- plaques de rues ;
- panneaux de rues ;
- signalétique ;
- conteneurs.

## **3 – Formation professionnelle continue : convention avec Alnad Applications**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec la société ALNAD concernant la formation bureautique du personnel administratif communal.

En réponse à Mme ASDRUBAL qui se demande si cette formation sera accessible à tous, il est répondu que des cours d'initiation à l'informatique seront proposés prochainement par la commune aux issois dans la salle informatique de l'école primaire Anatole France.

Tout en reconnaissant l'intérêt de tels cours, M. DESBOIS rappelle que la commune n'a pas vocation à organiser de telles formations.

## **4 – Élaboration d'un plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Le conseil accepte, à l'unanimité, le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée.

## **5 – Navette entre Is-sur-Tille et la gare SNCF : avenant n° 2 à la convention passée avec le département de la Côte d'Or**

En réponse à M. ORRY qui constate que le secteur sud de la ville est mieux desservi que le nord, M. BOLLET informe qu'une enquête sera menée sur ce point l'an prochain.

M. GRUER émet l'idée d'un arrêt du passage des navettes non fréquentées pendant les périodes de vacances.

M. CORTELLA reconnaît l'intérêt d'une telle idée qui, selon lui, pourrait être approfondie.

M. MAILLOT signale que suite à la négociation entre la municipalité et les Rapides de Côte d'Or, un bus supplémentaire a été prévu les mardi et vendredi pour les gens souhaitant se rendre à Dijon.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant n° 2 à la convention tendant à modifier les références de calcul de certaines valeurs de la formule d'actualisation.

## **6 – Allocation en non valeur d'un titre irrécouvrable**

Suite à une inspection de la Chambre Régionale des Comptes, la seule remarque faite à la gestion de la commune concerne des frais d'écolages (il s'agit de frais versés par les communes lorsque les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques d'Is-sur-Tille) non versés par 6 communes entre 1990 et 1993 et 2 communes en 1995 et 1996.

Afin de régler définitivement le problème, M. MAILLOT propose l'allocation en non valeur des titres correspondant aux frais d'écolage des 6 communes pour les exercices 1990, 1991 et 1993 ; par ailleurs, il propose d'engager les démarches nécessaires pour les communes de Crecey-sur-Tille et Villey-sur-Tille, concernant les frais des exercices 1995 et 1996.

M. DESBOIS souligne la justesse du choix d'allouer en non valeur des frais d'écolage 1990, 1991 et 1993 tout en engageant les procédures pour les exercices 1995 et 1996 ; néanmoins, il souhaite que ce problème soit abordé en réunion du SIVOM.

M. MAILLOT signale que depuis 1996, les cas de dérogations sont examinés et approuvés par les communes respectives et la commune d'Is-sur-Tille et qu'il n'y a plus de problèmes concernant les frais d'écolage.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer en non valeur un titre correspondant à des frais d'écolage pour 1990, 1991 et 1993.

## **7 – Office public départemental d'HLM de la Côte d'Or : réaménagement des prêts**

M. MAILLOT expose que l'Office Public Départemental d'HLM de la Côte d'Or a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement des prêts pour lesquels la commune d'Is-sur-Tille s'est portée garante ; dès lors, la commune est appelée à adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement des prêts réaménagés.

Le conseil renouvelle, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement desdits emprunts.

## **8 – Aérodrome de Til Chatel : convention d'occupation temporaire du domaine public**

M. CORTELLA présente les conventions d'occupation temporaire du domaine public à passer avec chaque utilisateur de l'aérodrome de Til Chatel.

M. GRUER souhaite que la durée des conventions soit portée à trois ans, comme les autres conventions.

Pour sa part, M. THIBAUT propose que l'autorisation soit accordée non pour une durée mais en fonction d'une date d'échéance.

Le conseil approuve, par 18 voix pour, 4 voix contre (MM BOLLET, TISSERAND, TOURNY, BEDREDDINE) et 5 abstentions (Is 2000 et M. GRUER), les conventions d'occupation temporaire du domaine public concernant l'aérodrome de Til Chatel.

## **9 – Aérodrome de Til Chatel : convention de concession du droit de fauchage**

M. CORTELLA propose que la durée de la convention visée en titre soit limitée dans un premier temps à l'année 2000, afin qu'une consultation d'agriculteurs soit effectuée pour 2001.

Le conseil approuve, par 18 voix pour et 9 abstentions (MM BOLLET, TISSERAND, TOURNY, BEDREDDINE, GRUER et Is 2000), le projet de convention de concession du droit de fauchage.

## **10 – Transfert du contrat de SAUR à SAUR France**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le transfert des contrats d'affermage des services d'eau potable et d'assainissement de la société SAUR à SAUR France.

## **11 – Association agréée Pêche et Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « La Saumonée de la Tille et de l'Ignon » : convention de location**

Il est proposé de louer les berges de l'Ignon à l'association « La Saumonée » pour le franc symbolique en contrepartie de l'entretien desdites berges.

M. ORRY souligne que l'entretien des berges de l'Ignon est une des compétences du syndicat de l'Ignon ; dès lors, « La Saumonée » ne peut pas se voir confier cette compétence.

Suite à un débat entre MM. ORRY et GRUER, M. VALENTIN propose que M. GRUER établisse la liste exhaustive des compétences de « La Saumonée » ; le conseil sera invité à se prononcer sur cette question lors d'une prochaine séance.

## **12 – Répartition du produit des concessions de cimetière**

Le conseil décide, à l'unanimité, de répartir le produit des concessions funéraires suivant les modalités ci-après : 2/3 du produit attribué à la commune et 1/3 attribué au CCAS.

### **13 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

M. DESBOIS regrette qu'une non-conformité des normes bactériologiques constatée en juin 1999 n'ait pas été signalée aux administrés.

M. VALENTIN reconnaît le fait tout en rappelant que c'est le premier prélèvement non-conforme depuis 1996 ; néanmoins, sa cause sera recherchée.

Il est confirmé à M. GRUER que le périmètre de protection du Puits de Mirevelle, fixé par décret de 1997, est bien respecté actuellement.

M. VALENTIN souligne qu'une augmentation des pertes d'eau a été constatée en 1999, augmentation qui peut très certainement s'expliquer par des faits connus de tous (incendie de la ferme de M. GORMOTTE, rinçage des canalisations après travaux, etc.).

En ce qui concerne l'assainissement, M. GRUER regrette le retard conséquent pris au niveau de la station d'épuration en raison d'une étude diagnostique du réseau non effectuée par la commune de Marcilly-sur-Tille.

Sur ce point, M. VALENTIN fait part de ses craintes quant à la conformité du réseau aux normes qui deviendront applicables en 2005.

M. DESBOIS estime qu'il faut mandater un élu de la commune d'Is-sur-Tille pour être président du syndicat d'assainissement.

### **14 – Désaffectation et aliénation de chemins ruraux suite à enquête publique**

MM. ORRY et GASNIER souligne l'intérêt d'une végétalisation des chemins désaffectés en vue de masquer la station d'épuration.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la désaffectation et l'aliénation des chemins ruraux suite à enquête publique.

### **15 – Pose d'une artère téléphonique à Is-sur-Tille : convention de servitude**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention de servitude à intervenir avec France Télécom en vue d'installer un câble téléphonique souterrain sur une parcelle du domaine privé de la commune.

### **16 – Aménagement d'un pan coupé – lotissement « Au dessus de la Côte » : acquisition d'un terrain**

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'acquisition sur Mme ASDRUBAL d'un terrain de 25 m<sup>2</sup> en vue de réaliser un pan coupé destiné à faciliter la circulation rue A. Mochot.

## **17 – Réfections de la rue Roger Salengro – dissimulation des réseaux télécom, BT et EP : concours du SICECO**

M. VALENTIN rappelle que le SICECO avait déjà été sollicité sur ce point en 1999 ; en effet, il s'agit de poursuivre la réfection complète de la rue Roger Salengro.

Le conseil sollicite, à l'unanimité, le concours du SICECO en vue de terminer la réfection de la rue Roger Salengro.

## **18 – Raccordement au réseau d'eaux usées du bâtiment Carnot**

Le conseil décide, à l'unanimité, de faire réaliser les travaux de raccordement du bâtiment Carnot au réseau d'eaux usées pour un montant maximum de 95 157,81 F TTC ; pour se faire, un appel d'offres sera lancé.

## **19 – Restructuration de l'ancien collège en école primaire : avenant n° 1**

Le conseil approuve, à l'unanimité, les projets d'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise MOUILLOT concernant l'opération visée en titre (lot n° 16 – plomberie, sanitaire), d'un montant de 6 518,20 F TTC.

## **20 – Étude de diagnostic du réseau d'assainissement : avenant n° 1**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant n° 1 au marché passé avec la Société ÉPTEAU, d'un montant de 90 943,84 F TTC.

## **21 – Centre de loisirs – aménagement des locaux – demande de subvention auprès de la CAF de la Côte d'Or**

Il est souligné que la subvention de la CAF de la Côte d'Or est sollicitée notamment en vue de construire un escalier de secours au premier étage du bâtiment.

Le conseil sollicite, à l'unanimité, l'aide de la CAF pour la réalisation des travaux de la deuxième tranche.

## **22 – Aire de stationnement des gens du voyage – alimentation en eau potable : demande de concours de la DDAF**

M. MAILLOT explique que le schéma départemental pour les gens du voyage prévu n'a toujours pas été publié ; dès lors, il est proposé d'étudier la possibilité d'aménager l'aire de stationnement située route de Châtillon, en assurant notamment son alimentation en eau potable.

M. ORRY regrette que l'eau soit « offerte » aux gens du voyage alors qu'elle est facturée aux issois même les moins aisés ; dès lors, il votera contre ce projet.

Il est rappelé à M. GRUER que le site destiné aux gens du voyage bien que présentant un intérêt historique certain, n'est pas la propriété de la commune ; dès lors, il ne lui est actuellement pas possible de le mettre en valeur.

Le conseil sollicite, par 23 voix pour, 2 voix contre (MM. GRUER et ORRY) et 2 abstentions (MM. BOEUF et DESBOIS), l'autorisation de confier l'étude d'alimentation en eau potable à la DDAF.

### **23 – Travaux de voirie – programme 2001 : approbation du programme et demande de concours de la DDE**

M. VALENTIN présente le projet de programme 2001 des travaux de voirie dont le coût d'objectif est fixé à 2 200 000 F TTC.

M. BOLLET se fait confirmer que le parc de stationnement de la rue Anatole France est bien situé derrière le gymnase.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le programme 2001 et sollicite le concours de la DDE de la Côte d'Or pour assurer l'étude et la direction des travaux.

### **24 – Programme 2001 de travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable : approbation du programme et demande de concours de la DDAF**

Le conseil sollicite, à l'unanimité, le concours de la DDAF de la Côte d'Or pour assurer l'étude et la direction des travaux d'eau potable et d'eaux usées à réaliser en 2001.

### **25 – Informatisation de la bibliothèque municipale : demande de subvention**

Le conseil sollicite, à l'unanimité, le conseil régional de Bourgogne en vue d'obtenir une subvention pour l'acquisition du matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale.

A Mme ASDRUBAL qui se demande qui sera chargé de l'informatisation du site, il est répondu qu'un emploi – jeune sera recruté à cet effet.

### **26 – Chemin de la Bergerie : transactions immobilières**

La bande de terrain prévue pour la réalisation du Chemin de la Bergerie ayant été recouverte par une butte lors de l'aménagement de la plate-forme de stationnement des véhicules de l'entreprise Transports CORDIER, il est proposé une série de transactions immobilières entre la SCI Les Sapins, M. POTEY et la commune en vue de trouver une issue équitable à cette affaire.

Bien qu'il reconnaisse l'intérêt d'avoir recherché une solution au problème, M. DESBOIS regrette le procédé utilisé par M. CORDIER qui met la commune devant le fait accompli.

Pour sa part, M. ORRY votera contre ce projet compte tenu des divers agissements de M. CORDIER.

Le conseil approuve, par 25 voix pour, 1 voix contre (M. ORRY) et 1 abstention (M. GASNIER), les transactions immobilières à réaliser.

## **27 – Emplois-jeunes : modification d'indice de rémunération**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la modification de l'indice brut de rémunération (IB 265 au lieu de IB 244) des emplois – jeunes communaux recrutés depuis plus d'une année.

## **28 – Entretien des bâtiments communaux : emploi occasionnel**

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer un emploi occasionnel d'agent d'entretien en vue de répondre aux besoins en matière d'entretien des bâtiments communaux nouvellement libérés.

## **29 – Interventions et informations des conseillers**

♦ M. MAILLOT présente le projet de la société VTHR visant à équiper la salle des Capucins d'un système de vidéo-transmission par satellite permettant de retransmettre en direct des spectacles, des concerts ou des grands événements sportifs et culturels ; des informations complémentaires ont été demandées aux organismes compétents tant en matière de prix que de subventions.

Par ailleurs, il informe le conseil du départ de M. SCHWAB, directeur de l'Hôpital local d'Is-sur-Tille, muté à Vesoul.

♦ M. VALENTIN informe que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à la disposition des conseillers jusqu'à la prochaine séance du conseil.

Le bilan financier de l'aménagement de l'école primaire Anatole France est transmis au conseil.

♦ M. BŒUF regrette que les conseillers municipaux n'aient pas été invités à l'inauguration du lotissement « Le Moulin de Villecharles ».

♦ En réponse à M. GRUER, M. VALENTIN explique les raisons pour lesquelles les travaux relatifs au bassin d'orage stagnent ; le permis de lotir du lotissement « La Drouotte » est provisoirement refusé par la DDASS qui estime qu'il y a création d'un nouvel exutoire ; dès lors, une étude doit être réalisée par un hydrogéologue.

♦ Mme ASDRUBAL se fait confirmer que la fermeture du cimetière est confiée à un employé communal ; il est signalé qu'il n'est pas prévu de remplacement pendant ses congés.

♦ A la demande de M. BŒUF, M. VALENTIN transmettra le coût du rond point réalisé en zone industrielle.

♦ M. VALENTIN confirme à M. GARNIER qu'un puits sera réalisé rue Dominique Ancemot en 2001, il est envisagé d'installer une grille qui permettrait de voir et d'entendre l'eau.

♦ M. MAILLOT communique les dates des prochaines manifestations à Is-sur-Tille :

- inauguration du site Internet de la ville d'Is-sur-Tille, le vendredi 13 octobre 2000 à la salle des Capucins ;
- cérémonie au monument aux morts le 16 octobre 2000.

La séance est levée à 23 h 45.

Le président de séance,